

---

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

---

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le seize novembre deux mille vingt et un, s'est réuni en Mairie le vingt-deux novembre deux mille vingt et un, à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Daniel MICHAUD, Maire.

Madame Nadine BAUDET a été nommée secrétaire de séance.

**Présents** : MICHAUD Daniel, BAUDET Nadine, BINE Marylou, BURNICHON Jean-Pierre, CHETAÏLLE Maryse, CONDEMINÉ Loïc, DARSON Barbara, DESCOMBES Gérard, DUCROT Séverine, FRANCHET Christophe, LAFOND Florence, LAGNEAU Jeannine, RAVE Guy, SAINT DIDIER Richard, VAILLANT Cédric.

**Membre(s) excusé(s)** : néant

### **PROCÈS-VERBAL**

Lecture faite, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de sa séance du 11 octobre 2021. Le Maire sollicite des élus l'ajout du point suivant : autorisation de signature anticipée de l'acte de vente de la parcelle AH 80 pour la création d'une micro-crèche.

### **PRESENTATION ET VALIDATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CCSB**

En référence à l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est ensuite approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le schéma de mutualisation approuvé est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Le rapport relatif aux mutualisations de services de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et de ses communes membres, établi par le Cabinet KPMG, a été présenté en Commission Consultative des Maires le 30 septembre 2021 et le projet de schéma de mutualisation transmis aux communes membres par mail le 1er octobre.

Chaque commune est invitée à se prononcer sur ce projet par voie de délibération dans un délai de 3 mois, soit au plus tard le 31 décembre 2021.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la Commune de Quincié-en-Beaujolais sera réputé favorable.

Le projet de schéma de mutualisation est présenté au Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et de ses communes membres.

Les élus, après avoir eu connaissance du projet de schéma de mutualisation, à l'unanimité des membres présents, approuvent le schéma proposé.

## **VENTE DU TERRAIN DEVANT ACCUEILLIR LA MICRO-CRECHE**

Monsieur le Maire rappelle que le compromis de vente relatif à la cession d'une portion de la parcelle AH 80, destinée à accueillir la micro-crèche, a été signé le 26 juillet 2021. Cet acte fait état d'une clause suspensive particulière à l'obtention du permis de construire et précise que l'acte définitif ne pourra être signé qu'au terme de la purge des délais de recours sur l'autorisation de construire.

Le permis de construire a été validé par arrêté du Maire en date du 16 novembre 2021 et réceptionné par la Préfecture le 18 novembre 2021.

Par un courriel du 17 novembre 2021, l'acquéreur sollicite de la commune la possibilité de procéder à la signature de l'acte authentique précocement et avant que les recours ne soient purgés.

Le Maire sollicite donc l'accord du conseil municipal sur cette question, qui, à l'unanimité des membres présents :

-**VALIDE** la possibilité de procéder à la signature de l'acte authentique sans délai

-**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la signature de tout document en lien à ce dossier.

## **POINT SUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE EXTENSION A L'EPICERIE**

Monsieur le Maire indique que les conditions économiques actuelles impactent fortement le coût des matériaux et principalement celui du bois.

Ainsi, Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la proposition d'avenant du lot 2 bardage bois :

| <i>Montant initial du marché HT</i> | <i>Montant initial du marché TTC</i> | <i>Montant de l'avenant TTC</i> | <i>Montant final du marché HT</i> | <i>Montant final du marché TTC</i> |
|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| 44 727.07€                          | 53 672.48€                           | 10 080€                         | 53 127.07€                        | 63 752.48€                         |

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal :

-**VALIDENT** l'avenant numéro 1 du lot 2 bardage bois du marché de création d'une extension à l'épicerie

-**INDIQUENT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 70 du budget primitif 2021

-**CHARGENT** Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

## **INSTALLATION DE NOUVEAUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE AU LIEU-DIT LA ROCHE**

Monsieur le Maire indique que la commune a été destinataire de remarques quant au projet d'installation de conteneurs de tri au niveau de la parcelle de terrain nouvellement acquise par la commune, au lieu-dit la Roche.

Les élus s'accordent à penser qu'il est préférable d'envisager un autre lieu d'installation, voire de procéder à l'installation des conteneurs déjà commandés (à enterrer) sur un point déjà existant. Il en sera discuté de nouveau au cours des prochaines séances.

## **POINT SUR LE PROJET DE MEDIATHEQUE**

Monsieur le maire indique aux élus que les réflexions sur ce projet se poursuivent et que les surfaces notamment de cet équipement ont été revues à la baisse. Une rencontre avec le Président de la CCSB a eu lieu et a visé à envisager les contours du fonctionnement de l'équipement, en outre pour ce qui concerne le personnel.

Les élus seront informés de l'avancement de ce projet lors de chaque réunion du conseil municipal.

## **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS**

Monsieur le maire indique que les crédits restants sur les opérations d'investissement 56 et 58 sont insuffisants et qu'à ce titre il convient de procéder à des mouvements de crédits au sein de la section d'investissement.

Les élus acceptent, à l'unanimité des membres présents, les mouvements suivants :

| Opération                           | Montant à rajouter | Provenance des crédits                        |
|-------------------------------------|--------------------|---|
| 56 – travaux de réseaux et ouvrages | 13 000€            | Opération 64 – création d'un local associatif |
| 58 – matériels et mobiliers         | 10 000€            | Opération 64 – création d'un local associatif |

## **RAPPORTS D'ACTIVITE CCSB, SIAMVA ET SMEVA**

Monsieur le Maire fait état succinctement des rapports d'activités de la CCSB, du SIAMVA et du SMEVA.

Les élus n'ont pas de remarques à émettre sur lesdits rapports et indiquent que ceux-ci sont à la disposition des élus qui souhaiteraient en prendre connaissance de manière plus approfondie.

## **CCSB : PROPOSITION D'AIDE POUR LE MONTAGE DES DOSSIERS D'ETUDES ENERGETIQUES**

Sur la circulaire DSIL - part rénovation énergétique de 2021, des objectifs de performance de rénovation énergétique étaient demandés (minimum 30% d'économie d'énergie).

Le seul moyen pour une commune de prouver son souhait d'atteindre les objectifs demandés, est de réaliser une étude énergétique permettant de proposer des pistes de rénovation efficaces et chiffrées.

Il est donc primordial, si la commune souhaite augmenter ses chances d'être subventionnée au titre de la DSIL, de passer par cette étape.

Le territoire intercommunal étant lauréat de SEQUOIA, 50% du montant des études énergétiques est pris en charge par ses financeurs (une étude SEQUOIA coûte en moyenne 8 000€ soit un montant restant à charge de 4 000€ pour la commune).

Pour rappel, le territoire ne peut bénéficier des aides SEQUOIA que sur 2021-2022.

Des solutions de financement des travaux seront également proposées prochainement par la CCB.

Dans ce contexte, la commune peut bénéficier de l'aide de l'économe de flux de la CCSB pour le projet de rénovation thermique de la salle des sports notamment.

Les élus souhaitent pouvoir bénéficier de cette aide pour le montage du dossier d'étude de rénovation thermique de la salle polyvalente Georges Lavarenne.

## **DEMANDE DE CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN BIEN PRIVE (PAR MODIFICATION DU PLU)**

Les élus sont informés d'une demande de modification de l'hôtel restaurant du Mont Brouilly en hébergement social. Il serait ainsi nécessaire de procéder à la modification du zonage du PLU afin de pouvoir modifier la destination de cet établissement.

Les élus ont, à l'unanimité, refusé de modifier le PLU en ce sens.

## **CONVENTION DE CONTROLE DES BORNES INCENDIE AVEC SUEZ**

Point ajourné (convention non réceptionnée)

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

\*calendrier des fêtes 2022 : projet achevé

Les élus fixent la cérémonie des vœux de la municipalité au vendredi 21 janvier 2022 à 19h00, salle polyvalente Georges Lavarenne.

\*Monsieur FRANCHET, conseiller municipal, rappelle que le goûter des aînés est prévu le jeudi 16 décembre après-midi. Les élus s'entretiennent des modalités d'organisation de cette demi-journée.

\*Madame BINE, conseillère municipale, rappelle la réunion de la commission communication pour la préparation du bulletin communal de janvier ce mardi 23 novembre à 19h00.

\*Les élus s'entretiennent de l'avancement des travaux de création d'un conseil municipal des jeunes. L'équipe enseignante de l'école est volontaire pour s'associer à ce projet. Les élus décident d'avancer sur la rédaction d'une charte et sur les conditions d'organisations retenues et les proposeront aux enseignantes et aux parents d'élèves souhaitant s'impliquer dans le courant de l'année 2022, pour une mise en place à la rentrée de septembre 2022.

\*validation d'un devis à hauteur de 1377.95€ TTC pour le renouvellement du vidéoprojecteur de la salle du conseil municipal.

\*Monsieur VAILLANT, conseiller municipal, indique aux élus qu'il connaît une société réalisant des films promotionnels par drone et qu'il souhaiterait pouvoir faire appel à ces services pour la commune. Monsieur le Maire demande à ce que cette société vienne se présenter au cours de l'une des prochaines séances du conseil municipal.

\*Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune avait validé l'achat, pour les anciens combattants, de nouveaux drapeau et porte-drapeau. Le devis à hauteur de 1232.54€ TTC sera validé.

\*Monsieur le Maire indique que la consultation des entreprises pour la réalisation d'une zone de loisirs à proximité du tennis couvert a été lancée et que les entreprises ont jusqu'au 14 décembre 2021 à midi pour remettre leur offre. La commune est encore dans l'attente d'un retour sur l'attribution d'une aide potentielle de la Région au titre du plan de relance.

\*Monsieur le Maire entretient les élus du questionnaire transmis qui leur a été transmis dans le cadre de la révision du SCOT Beaujolais et des difficultés de remplissage de celui-ci. Monsieur le Maire propose une rencontre pour travailler collectivement sur ce projet mais les emplois du temps respectifs de chacun ne le permettent pas. Les élus sont toutefois invités à faire part de leur avis.

\*Madame CHETAILLE, adjointe au Maire en charge de la voirie, indique qu'un devis pour l'achat d'un booster a été validé à hauteur de 934.20€ TTC.

\*Madame BAUDET, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, dresse un compte-rendu succinct du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 9 novembre.

\*Monsieur le Maire indique que le contrat de prêt à usage a été signé avec le maraicher et que son activité est en cours d'installation.

**FIN DE SEANCE**

Approbation du procès-verbal :

|                       | <u>Elu présent à la séance</u> | <u>Signature</u> |
|-----------------------|--------------------------------|------------------|
| MICHAUD Daniel        | x                              |                  |
| BAUDET Nadine         | x                              |                  |
| DESCOMBES Gérard      | x                              |                  |
| CHETAILE Maryse       | x                              |                  |
| RAVE Guy              | x                              |                  |
| LAGNEAU Jeannine      | x                              |                  |
| BURNICHON Jean-Pierre | x                              |                  |
| SAINT DIDIER Richard  | x                              |                  |
| VAILLANT Cédric       | x                              |                  |
| DUCROT Séverine       | x                              |                  |
| DARSON Barbara        | x                              |                  |
| CONDEMINE Loïc        | x                              |                  |
| LAFOND Florence       | x                              |                  |
| FRANCHET Christophe   | x                              |                  |
| BINE Marylou          | x                              |                  |